

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 15 février 2018

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 8
Votants : 10*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – Mme GRENIER – M. CORNET.

**Excusés : Max JOLLIVET a donné procuration à Joël TESTON.
Marie-France LEBRAT a donné procuration à Jocelyn GAUTHIER.
Catia PIQUEMAL, Philippe EUVRARD, Philippe BOUNIARD.**

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

M Joël TESTON a été élu secrétaire.

Objet : Augmentation du temps de travail de l'emploi non permanent pour un besoin temporaire d'activité pour un service APC et le service administratif

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment ses articles 34 et 97

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Le maire propose au Conseil Municipal de porter la durée du temps de travail de l'emploi pour le service APC et le service administratif à temps non complet créé initialement pour une durée de 20 heures par semaine par délibération n° 2017/50, à 22 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2018.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'augmenter la durée du temps de travail de l'emploi pour le service APC et le service administratif à temps non complet à 22 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2018
- **AUTORISE** son Maire à signer le contrat de travail.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 février 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 23 février 2018.
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

26 FEV. 2018